

Ce contrat définit les valeurs reconnues par la communauté éducative

- ⇒ autonomie*
- ⇒ responsabilité*
- ⇒ solidarité*
- ⇒ tolérance*
- ⇒ respect de l'autre et des différences*

La raison d'être de ce contrat éducatif implique l'adoption par tous (enseignants, parents, enfants, équipe éducative) de ces valeurs communes .

Les parents s'engagent à :

- Veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école. Trop d'absences injustifiées donneront lieu à un signalement à la Direction Académique .*
- Pour l'école primaire, ne pas entrer dans la cour et laisser l'enfant à l'entrée.*
- Venir chercher leur enfant à l'heure ou prévenir en cas de retard.*
- Respecter les enseignants et l'équipe éducative : accepter et ne pas contester les sanctions données ; prendre rendez-vous .*
- Vérifier le travail et les cahiers de leur enfant ; respecter le travail de l'enseignant en lui faisant confiance . En cas de problème, lui en parler directement.*
- Régler la scolarité et la cantine selon les échéances établies*
- Avertir l'équipe éducative en cas de difficulté familiale (même temporaire)*
- Transmettre les changements de coordonnées au plus tôt*
- Accepter que tout jouet ou objet de valeur apporté à l'école est sous la responsabilité de l'enfant.*
- Ne pas régler les problèmes entre enfants sans en référer à l'enseignant ou la direction*
- Réparer ou remplacer tout objet détérioré ou perdu par l'enfant.*

Rappel des sanctions :

-
- Sanctions données par l'enseignant : - avertissement oral
-devoir supplémentaire à faire signer
par les parents*
 - Sanctions données par le chef d'établissement :*
 - avertissement écrit envoyé aux parents*
 - retenue le mercredi matin*
 - exclusion temporaire ou définitive en cas de faute grave*
-